

Citeo – JEU CONOURS « Ma BD pour la planète »

REGLEMENT DU JEU

1. SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société Citeo, société anonyme au capital de 499 444,5€, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 388 380 073, dont le siège social est 50 boulevard Haussmann 75009 Paris, organise en France Métropolitaine du **22 mars 2021 à partir de 18h00 au dimanche 2 mai à 23h59** inclus un jeu-concours, intitulé « Ma BD pour la planète » (ci-après le « Jeu-concours »), sur la page Facebook <https://www.facebook.com/citeofrance>, le compte Instagram de Citeo et le site internet clubciteo.com.

Les jours et heures indiqués dans le présent règlement sont ceux du fuseau horaire (UTC +01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris. Aucun autre fuseau horaire ne sera pris en compte pour la participation au Jeu-concours.

2. LES PARTICIPANTS

Ce Jeu-concours, entièrement gratuit, est ouvert à :

- 1/ Tous les établissements scolaires français dans le monde entier, qui relèvent du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, de la grande section de maternelle à la terminale (*dans ce cas, le compte Facebook ou Instagram utilisé, sera celui de l'établissement s'il en dispose ou celui d'un enseignant ou personnel*).
-
- 2/ Peuvent également participer les enfants, scolarisés de la grande section de maternelle à la terminale, accueillis dans des structures sociales et culturelles (C.S.C.S., Centres de Loisirs, Ateliers d'Arts Plastiques...), ainsi que les établissements et classes spécialisées (IME, SEGPA, CLIS, ULIS...) des cursus scolaires français (*dans ce cas, le compte Facebook ou Instagram utilisé, sera celui de l'établissement s'il en dispose ou celui d'un enseignant ou personnel*).
- 3/ Aux personnes physiques mineures entre 6 et 15 ans avec autorisation parentale.

Exclusion :

- des membres du personnel de la société Citeo (et Adelphe), ainsi que les membres de leur famille proche (notamment conjoint, parents, frères, sœurs et enfants ou toute autre personne résidant dans le foyer familial),
- de toute personne ayant participé à quelque titre que ce soit à l'élaboration dudit Jeu-concours, ainsi que les membres de leur famille proche (notamment conjoint, parents, frères et sœurs, enfants ou toute autre personne résidant dans le foyer familial).

3. DEROULEMENT DU JEU-CONCOURS et MODALITES DE PARTICIPATION

La participation à ce Jeu-concours n'est soumise à aucune obligation d'achat. La participation est entièrement gratuite, hormis le coût du matériel et abonnement ou droit d'accès, nécessaires à la connexion internet qui reste à la charge du Participant.

Le Jeu-concours se déroule exclusivement sur internet (tout autre mode de participation – notamment postal est exclu) **du 22 mars 2021 à partir de 18h00 au dimanche 2 mai à 23h59** inclus date et heure française de connexion faisant foi.

Le présent Jeu-concours est un jeu par tirage au sort.

Le Jeu-concours consiste à réaliser une bande dessinée dont le thème est la protection de l'environnement.

La bande dessinée doit :

- Être au format A4 vertical,
- Uniquement en recto,
- Individuelles ou collectives,
- De maximum trois (3) planches.

Pour participer, il faut :

1. **Créer une bande dessinée selon les modalités précisées ci-dessus,**
2. **Poster une photo de la bande dessinée sur le compte Facebook ou Instagram du Participant avec le #MaBDpouurlaplanete et en « tagan » @citeofrance dans la publication, avant le 2 mai 2021, 23h59.**

Toute publication, réalisée après cette date limite, ne sera pas prise en compte.

Par ailleurs, il est précisé qu'une publication réalisée à la fois sur Facebook et sur Instagram, ne sera prise en compte qu'une (1) seule fois, dans le cadre du tirage au sort. Cette publication ne donnera pas deux (2) chance au Participant.

Le Jeu-concours n'est ni associé, ni géré, ni sponsorisé par Facebook ou Instagram.

5. ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce Jeu-concours implique l'acceptation, sans réserve ni restriction, du présent règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits et loteries publicitaires.

Le non-respect de ces conditions par le Participant entraînera la nullité de sa participation et éventuellement l'engagement de sa responsabilité.

Toute participation devra être loyale. Aussi, toute tentative, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu-concours proposés, notamment afin d'en modifier les résultats, rendra nulle la participation du Participant.

Une (1) seule participation par personne physique est autorisée.

Par conséquent, sera également nulle la participation au présent Jeu-concours, par une même personne physique sur plusieurs comptes Facebook ou Instagram, ainsi que la participation à ce Jeu-concours à partir d'un compte Facebook ou Instagram ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

Citeo se réserve le rôle d'arbitre sur ce point et pourra exclure tout Participant suspecté d'avoir participé avec plusieurs comptes.

Le Participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation déloyal ou tout comportement frauduleux qui ne serait pas conforme au présent règlement dans son intégralité, aux règles de déontologie en vigueur sur Internet et aux lois et règlements applicables aux Jeux-concours gratuits.

Le non-respect de ces conditions par les Participants entraînera la nullité de leur participation et éventuellement l'engagement de leur responsabilité.

Citeo se réserve le droit d'exclure de manière définitive du présent Jeu-concours, tout Participant :

- ayant indiqué une identité ou une adresse fausse,
- ayant tenté de tricher (notamment en créant de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois), et plus généralement,
- contrevenant à une ou plusieurs dispositions du présent règlement.

En cas d'exclusion d'un Participant, celui-ci se trouvera déchu de l'ensemble de ses droits au titre du présent règlement et notamment ceux liés à l'obtention des dotations.

Par ailleurs, Citeo se réserve, le cas échéant, le droit d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre de tout Participant contrevenant à une ou plusieurs dispositions du présent règlement.

6. CONVENTION DE PREUVE

Il est convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de Citeo ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu-concours.

Citeo tranchera toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait à se poser et non réglée par celle-ci.

7. DOTATIONS

Un tirage au sort sera organisé **le vendredi 7 mai 2021**. Il sera réalisé par Citeo.

A ce titre, Citeo s'engage à réaliser le tirage au sort de bonne foi et dans des conditions qui permettent à chaque Participant une participation égalitaire et équitable.

Cinq (5) Participants seront tirés au sort et seront déclarés comme gagnants.

Les gagnants verront leur bande dessinée publiée sur les comptes Facebook et Instagram de Citeo ainsi que sur le site internet « clubciteo.com ». Des kits de jeux du Club Citeo seront également à gagner.

A ce titre, chaque Participant autorise Citeo à reproduire et diffuser sa bande dessinée de manière à procéder à aux publications mentionnées ci-dessus ainsi que pour toute communication liée au Jeu ou à l'économie circulaire, au geste de tri et à l'environnement de manière générale. Aucune rémunération ne sera versée aux gagnants au titre de ces utilisations, ce que les Participants reconnaissent et acceptent.

Les gagnants seront contactés via message privé sur l'application Messenger Facebook ou Instagram.

8 . INFORMATIQUE ET LIBERTES - VIE PRIVEE

Les Participants sont informés que Citeo est susceptible de mettre en œuvre plusieurs traitements de données à caractère personnel les concernant en qualité de responsable de traitement, conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, en particulier le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du Traitement des Données personnelles et à la libre circulation de ces Données (ci-après « RGPD »), ainsi que la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les traitements mis en œuvre par Citeo répondent aux finalités explicites, légitimes et déterminées détaillées ci-après.

Les données d'identification (notamment, nom, prénom, email, adresse, date de naissance, image...) des Participants et des tiers susceptibles d'intervenir dans le cadre du Jeu-concours peuvent être traitées pour les finalités suivantes :

- ✓ **Organiser le Jeu-concours,**
- ✓ **Communiquer avec les Participants et les tiers dans le cadre de leur participation au Jeu-concours,**
- ✓ **Mener des actions de communication au public sur le Jeu-concours,**
- ✓ **Permettre aux Participants et aux tiers d'exercer leurs droits RGPD.**

Ces traitements de données reposent sur le présent règlement ou sur une obligation légale de CITEO concernant l'exercice des droits RGPD.

Les données personnelles traitées par CITEO sont destinées aux seules personnes habilitées de Citeo ainsi qu'à ses sous-traitants, notamment prestataires techniques (prestataire d'hébergement, fournisseurs de logiciels, par exemple outils de visioconférence...). Dans le cadre des actions de communication de Citeo, certaines données sont également susceptibles d'être communiquées à tout public intéressé.

Les données personnelles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Cette durée peut varier en fonction de la nature de la donnée et de la finalité de la collecte, conformément aux périodes imposées par les dispositions légales ou réglementaires. En tout état de cause, cette durée ne peut être supérieure à 10 ans.

Conformément à la réglementation, sous certaines conditions, les personnes concernées disposent d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité relativement à l'ensemble de leurs données ainsi que du droit de formuler des directives spécifiques et générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de leurs données post-mortem.

Ces droits peuvent être exercés auprès du délégué à la protection des données de Citeo par courrier électronique à dpd@citeo.com ou par courrier à l'adresse suivante : Citeo – Délégué à la protection des données, 50 boulevard Haussmann, 75009 Paris, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé. La personne concernée est informée qu'elle peut, en cas de litige, saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

9. RESPONSABILITÉ

La participation au Jeu-concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

Citeo ne pourra être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion de toute personne sur le réseau Internet et la participation au Jeu -concours se fait sous sa propre l'entière responsabilité des Participants.

Citeo ne garantit pas que les sites et applications Facebook et Instagram fonctionnent sans interruption, qu'ils ne contiennent pas d'erreurs informatiques ni que les défauts constatés seront corrigés.

Citeo ne saurait de la même manière être tenue pour responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler, notamment sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Si pour quelque raison que ce soit ce Jeu-concours ne devait pas se dérouler comme prévu par suite d'un virus informatique par exemple, d'un bogue, d'une intervention, ou d'une intrusion extérieure et non autorisée sur le système informatique, d'une fraude, d'une défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de Citeo et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité et la bonne tenue du Jeu, Citeo se réserve alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou de suspendre le Jeu-concours ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les Participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.

Citeo n'est pas responsable en cas :

- D'accident lié à l'utilisation des dotations,
- D'intervention malveillante,
- De problèmes de liaison téléphonique, internet ou d'acheminement du courrier,
- De problèmes d'accès au serveur du Jeu-concours,
- De destruction des informations fournies par le Participant,
- De dysfonctionnements de logiciel ou de matériel,
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu-concours.

Citeo ne pourrait être tenue pour responsable d'incidents survenant aux gagnants à l'occasion de la jouissance de leur dotation.

Le présent Jeu-concours étant accessible depuis Facebook et Instagram, chaque Participant devra prendre connaissance, accepter et respecter les conditions d'utilisation des sites et applications Facebook et Instagram.

Citeo ne sera en aucune manière responsable de ces conditions d'utilisation et de tout événement qui pourrait survenir conséquemment à leur utilisation.

Citeo ne saurait être tenue pour responsable des dommages de quelque nature que ce soit, ayant pour origine un cas de force majeure ainsi que tout autre événement considéré par Citeo comme rendant impossible l'exécution du Jeu-concours dans les conditions initialement prévues.

Citeo se réserve la possibilité et ne saurait être tenue pour responsable, en cas de force majeure ou cas fortuit ainsi que tout autre événement indépendant de sa volonté, d'annuler, écourter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation et les modalités de fonctionnement du Jeu-concours.

Citeo n'encourra aucune responsabilité en cas d'incident ou d'accident survenu à l'occasion de l'utilisation et/ ou de la jouissance de la dotation gagnée.

10. ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au présent Jeu concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet ainsi qu'aux règles de déontologie, lois et règlements applicables aux jeux et loteries publicitaires.

Le règlement peut être obtenu sur simple demande en écrivant à l'adresse du Jeu : Citeo 50 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Citeo se réserve le droit de modifier les articles du présent règlement et notamment les règles du Jeu-concours et les gains attribués, essentiellement pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales, réglementaires ou administratives et des décisions judiciaires.

Chaque modification fera l'objet d'un avenant au règlement.

Cet avenant sera communiqué conjointement au règlement à toute personne ayant fait la demande dudit règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu-concours ainsi que sur la désignation des gagnants.

Le règlement est également disponible à l'adresse internet suivante :
<https://www.clubciteo.com/concours-ma-bd-pour-la-planete/>

Toute difficulté relative à l'application ou l'interprétation du présent règlement sera tranchée par la Citeo.

11. DROIT DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le Jeu-concours sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées par leurs propriétaires respectifs.

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur les différents supports de communication dédiés au Jeu-concours, sont ou sont susceptibles d'être la propriété exclusive de leurs titulaires et sont ou sont susceptibles d'être protégés.

Toute reproduction non autorisée de ces marques, logos et signes constitue ou est susceptible de constituer une contrefaçon passible notamment de sanctions pénales.

Toute exploitation des éléments du Jeu-concours, quel qu'en soit le monde, est soumise au respect des règles de la propriété intellectuelle.

12. RECLAMATION

Le présent Jeu-concours est soumis au droit français.

Ce Jeu-concours n'est, en aucun cas, géré ou parrainé par Facebook ou Instagram. De ce fait, toute question, ou réclamation doit être formulée auprès de Citeo et non pas à Facebook ou Instagram.

Pour être prises en compte, les éventuelles réclamations relatives au Jeu-concours doivent être formulées par écrit, avec mentions des nom(s), prénom(s) et coordonnées personnelles, à l'adresse suivante : Citeo, 50 Boulevard Haussmann 75009 Paris, et au plus tard 20 (vingt) jours après la date limite de participation au Jeu-concours.

En cas de désaccord sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la Cour d'appel de Paris.